

Burkina Faso – janvier 2008

L'OIDD SOUTIEN LA RÉFORME DU DROIT FONCIER POUR LES COMMUNAUTÉS RURALES AU BURKINA FASO

L'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) a achevé la première phase de ses activités de soutien à la mise en oeuvre de la réforme foncière au Burkina Faso.

Le ministère de l'Agriculture du Burkina a récemment lancé un programme national intitulé « Garantir la sécurisation foncière », conçu pour assurer un avenir meilleur aux communautés rurales les plus pauvres du pays, en régularisant l'accès à la terre et à la propriété foncière.

Dans le cadre de ce programme, des propositions de modifications substantielles du droit foncier en vigueur seront présentées prochainement à l'Assemblée nationale. Cette réforme, qui vise spécifiquement à promouvoir les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, pourrait représenter une étape significative vers la réduction de la pauvreté sur le long terme.

L'OIDD travaille directement avec le ministère de l'Agriculture et, grâce à un financement du gouvernement italien, l'Organisation a conçu des plans régionaux visant à une communication efficace du nouveau droit foncier et de la réforme politique.

Contexte

Le Burkina Faso est l'un des pays enclavés les plus pauvres au monde. L'importante population du pays (14 300 millions d'habitants), les ressources naturelles limitées et la faiblesse du tissu industriel créent des perspectives économiques médiocres pour la majorité des citoyens. On estime à plus de 46% la population qui vit sous le seuil de la pauvreté : l'espérance de vie est seulement de 45-50 ans.

Environ 90% de la population est impliquée dans l'agriculture de subsistance, le coton constituant la principale culture marchande. De nombreux problèmes de longue date affectent l'industrie, notamment les périodes de sécheresse, les terres peu fertiles, le manque de moyens de communication adéquats et d'infrastructures, le faible taux d'alphabétisation, et la vulnérabilité de l'économie face aux bouleversements extérieurs. 2007 a été une année particulièrement difficile pour le Burkina Faso en raison du bas prix du coton, qui, combiné à l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées alimentaires importées, a contribué à la baisse du PIB (CIA *The World Factbook*).

Conformément au droit foncier actuellement en vigueur au Burkina Faso, tous les terrains ruraux sont la propriété de l'État et les droits fonciers coutumiers ne sont pas légalement reconnus. Cependant, les communautés locales se considèrent comme les véritables propriétaires des terrains en vertu de leur héritage ancestral et les chefs traditionnels répartissent les terrains communaux en fonction des différents groupes ethniques, clans ou familles.

Le système juridique national n'intervient pas dans les problèmes de foncier rural, tout conflit concernant l'exploitation d'une terre et ses limites ou tout problème de succession étant réglé par les dirigeants communautaires.

L'explosion démographique prévue au Burkina Faso (6%) devrait avoir un important impact sur les pratiques traditionnelles de distribution des terres. Alors que la demande d'accès aux terres agricoles augmente dans tout le pays, il deviendra de plus en plus difficile pour les communautés de prouver la légitimité de leurs demandes d'occupation de terres face à la légalité du monopole d'état sur les terres.

Alors que la plupart des travailleurs agricoles sont encore dans l'incapacité d'acquérir légalement ou de développer la terre sur laquelle ils travaillent, certains d'entre eux réussissent à rassembler les garanties nécessaires à l'obtention de microcrédits. Des millions de personnes demeurent toutefois dans l'impossibilité de protéger leurs revenus et rares sont les opportunités d'améliorer la stabilité financière sur le long terme.

Il est urgent d'harmoniser la réduction de la pauvreté, le développement rural, les politiques de décentralisation, la politique nationale de sécurisation foncière et le droit foncier.

Les mécanismes juridiques et institutionnels en vigueur régissant la gestion foncière rurale et le règlement des différends sont la plupart du temps inefficaces lorsqu'il s'agit de gérer la compétition accrue pour l'accès au foncier rural au Burkina Faso. La création d'un nouveau cadre juridique s'avère donc essentielle pour assurer la transparence et offrir une garantie aux dépositaires d'enjeux ruraux. Il est nécessaire d'organiser des formations continues afin d'améliorer l'efficacité des services publics au niveau de la gestion du foncier rural.

Réforme du droit foncier

En 2007, le ministère de l'Agriculture du Burkina Faso a commencé à rédiger un projet de révision du droit foncier du pays afin de formaliser l'accès au droit foncier et d'offrir ainsi une garantie juridique et de meilleures perspectives financières aux personnes vivant et travaillant dans les zones rurales. Le projet de réforme juridique a trois objectifs principaux :

- Donner aux travailleurs agricoles l'opportunité de contrôler les terres sur lesquelles ils travaillent, les encourager à les rendre plus productives et leur offrir la possibilité d'acquérir ces terres
- Attirer des investissements étrangers, un objectif-clé du gouvernement
- Améliorer la productivité nationale grâce à la création d'exploitations agricoles et d'industries agro-alimentaires à plus grande échelle.

Le projet de loi propose un système de propriété foncière qui donne la priorité au premier occupant pour accéder à la propriété. Le système doit être introduit progressivement en trois phases, qui permettront à la population d'officialiser juridiquement son statut social et économique :

- 1) Le droit d'occupation. Cela nécessitera la déclaration d'un témoin qui confirmera que la personne a occupé le terrain et y a travaillé pendant un certain nombre d'années.
- 2) Le droit de devenir le « possesseur » du terrain. Cela donnera à la personne le droit d'apporter des améliorations au terrain qu'elle occupe, de vendre ce terrain et de transférer ses droits de « possession » dans son testament. Le terrain ne pourra cependant pas servir de garantie à ce stade.
- 3) Le droit de devenir « propriétaire ». Le prix des terrains n'est cependant pas encore fixé.

De nombreux pays africains sont confrontés aux mêmes défis que le Burkina Faso. Le Burkina Faso est l'un des premiers pays de l'Afrique sub-saharienne à proposer des changements législatifs importants dans le domaine du droit foncier. Si cette réforme est un succès, elle pourra éventuellement devenir un projet pilote pour les pays voisins.

Des informations détaillées sur le projet proposé sont disponibles sur:
www.agriculture.gov.bf

Programme de l'OIDD

Le ministère de l'Agriculture a fait appel à l'OIDD pour mettre en œuvre une formation continue et offrir une assistance technique aux responsables de la conception et de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du droit foncier et aux futurs formateurs.

Tout au long de l'année 2007, l'Organisation a organisé une série de séminaires et d'ateliers analysant les rapports entre la politique foncière, le droit foncier en vigueur et les nouvelles propositions. Le personnel du ministère, des magistrats et des avocats du secteur privé ont également bénéficié d'une formation de l'OIDD sur les mécanismes de règlement des différends et leur usage pour les agriculteurs et les autorités locales. Enfin, un atelier a été organisé sur les méthodes de formation des fonctionnaires, des autorités locales et des dirigeants communautaires et religieux à la nouvelle réforme.

Mise en œuvre de la réforme

Le projet de réforme du droit foncier du ministère doit être présenté à l'Assemblée nationale à la fin du mois de mars. Une fois ce projet approuvé, le ministère devra faire face à un immense défi, qui nécessitera sans doute de faire appel à l'aide internationale, celui de mettre en œuvre la nouvelle loi.

Les principales tâches seront les suivantes:

- Rassembler toutes les législations et réglementations concernant les terres, l'eau, les forêts et les autres aspects de l'environnement. Il sera crucial de s'assurer que toutes les politiques publiques sont cohésives car l'existence d'éléments conflictuels risquerait d'ébranler la réforme.
- Garantir que la population rurale a facilement accès aux services de microfinance afin de maximiser les opportunités découlant de la réforme du droit foncier.
- Renforcer les institutions et soutenir les infrastructures locales et nationales. Il s'agira d'apporter un soutien aux autorités locales responsables de la mise en œuvre de la loi puisqu'elles joueront un rôle important dans la création d'un registre foncier.

- Communiquer les informations concernant les changements législatifs et expliquer comment ils vont affecter la vie quotidienne des populations rurales. Il faudra répondre aux inquiétudes de la population rurale du Burkina Faso à travers des campagnes de sensibilisation du public afin d’empêcher une migration massive vers les villes.

Pour obtenir de plus amples informations sur le travail de l’OIDD dans le domaine de la réforme du droit foncier au Burkina Faso, veuillez contacter :

Mme Pia Ximena Rodriguez, Chargée de programme de l’OIDD
Mél: prodriguez@idlo.int Tél: +39 06 4040 3200